

COMMISSION DU RESEAU

**RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DECISION N° 2012-04 DU 26 JUILLET 2012
FIXANT LE SCHEMA DIRECTEUR DES DEPOSITAIRES
CENTRAUX DE PRESSE POUR LA PERIODE 2012-2015**



12 novembre 2013

CSMP

**Conseil supérieur
des messageries de presse**

99, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
Téléphone : 01.55.34.75.80 - Télécopie : 01.42.56.23.55 - Site Internet : www.csmpresse.fr

SOMMAIRE



PREAMBULE	p.4
I - NOUVEL ETAT D'AVANCEMENT DE LA DECISION N° 2012-04	
A - Audition des candidats-postulants	p.5
B - Examen des Propositions dépositaire	p.7
C - Propositions dépositaire qui ont fait l'objet d'un recours devant le Tribunal de grande instance de Paris	p.18
D - Zones géographiques n'ayant pas fait l'objet de Propositions dépositaire	p.19
E - Opérations de remembrement	p.19
F - Carte prévisionnelle des mandats et des plateformes	p.20
II - MISE EN ŒUVRE EN ŒUVRE DES DECISIONS DE LA CDR CONCERNANT LES DEPOSITAIRES CENTRAUX DE PRESSE	
A - Modalités désormais fixées par la décision n° 2013-05 adoptée par le CSMP le 3 octobre 2013	p.21
B - Mise en œuvre opérationnelle des opérations de rattachement	p.21
C - Prévoir un nouveau point d'étape	p.24
ANNEXES	p.25

Préambule :

La décision n° 2012-04 fixant le schéma directeur des dépositaires centraux de presse pour la période 2012-2015, adoptée par le Conseil supérieur le 26 juillet 2012 et rendue exécutoire par l'Autorité de régulation de la distribution de la presse, prévoit en son 11 :

« Au plus tard le 31 mai 2013, le président de la Commission du réseau transmettra au Président du Conseil supérieur un rapport sur la mise en œuvre de la présente décision. Ce rapport pourra également contenir toute suggestion concernant les mesures qui pourraient être prises par le Conseil supérieur en vue d'atteindre, dans les délais impartis, les objectifs fixés aux 1° et 2° de la présente décision dans les zones géographiques où aucune Proposition dépositaire n'aura été déposée ou n'aura pu être acceptée par la Commission du réseau. » (Annexe n° 1 : Décision n° 2012-04)

Conformément à cette disposition, le président de la Commission du réseau a remis au Président du Conseil supérieur des messageries de presse, le 31 mai 2013, un rapport sur la mise en œuvre du Schéma directeur. Ce rapport a été publié le 18 juin 2013 sur le site Internet du CSMP. Il a également été transmis pour information au Président de l'Autorité de régulation de la presse.

Au vu des éléments exposés et compte tenu des Propositions en cours d'examen par la CDR, le président de la Commission du réseau a proposé de transmettre en octobre 2013 au Président du Conseil supérieur un nouveau rapport sur la mise en œuvre de la décision n° 2012-04.

Le présent rapport est établi conformément à cette proposition. Il a veillé à prendre en compte la séance que la CDR a tenue le 6 novembre 2013.

I – NOUVEL ETAT D'AVANCEMENT DE LA DECISION N° 2012-04

Conformément à l'article 9.6.7 du règlement intérieur du Conseil supérieur, la Commission du réseau fait application des orientations et du schéma directeur adoptés par le CSMP le 26 juillet 2012 en application de l'article 18-6 (4°) de la loi Bichet. (Annexe n° 2 : Extrait du règlement intérieur du CSMP (article 9))

Au 31 mai 2013, le Secrétariat permanent du CSMP avait enregistré 124 Propositions dépositaire s'inscrivant dans la mise en œuvre du schéma directeur

Depuis le 1^{er} juin 2013 et jusqu'à la date du présent rapport, le Secrétariat permanent du CSMP a enregistré le dépôt de 40 Propositions dépositaire supplémentaires.

Au total, 164 Propositions dépositaire s'inscrivant dans la mise en œuvre du schéma directeur ont été instruites dans le cadre des procédures prévues au règlement intérieur. 154 décisions ont été adoptées par la Commission du réseau à la date du présent rapport, 8 Propositions ont été retirées par les candidats postulants avant leur examen par la Commission. 2 Propositions restent à examiner.

A - Audition des candidats-postulants

Au 31 mai 2013, l'instruction des Propositions dépositaire avait donné lieu à l'organisation de 40 auditions. Depuis cette date, 27 nouvelles auditions ont été réalisées. **Au total, les membres de la CDR auront auditionné 67 candidats postulants.**

A-1/ Les 27 nouvelles auditions réalisées

Auditions du 11 juin 2013 :

- M. Dominique BILLARD, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte des dépôts de Bergerac, Cahors et Montauban au dépôt d'Agen ;
- M. Patrice DEBRAY, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte du dépôt de Lorient au dépôt de Vannes ;
- M. Philippe FAVRE D'ECHALLENS, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte des dépôts d'Arcachon, Bergerac, Périgueux et Lacanau au dépôt de Bordeaux ;
- M. Thibault HARDY, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte des dépôts de Montauban, Carcassonne, Albi, Castres et Foix au dépôt de Toulouse ;
- M. Eric THUMEREL, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte du dépôt d'Epinal au dépôt de Nancy ;
- M. Thierry VRIGNON, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte du dépôt de Saint-Brieuc au dépôt de Brest.

Auditions du 25 juin 2013 :

- M. Vincent ANDRIEUX, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte des dépôts de Deauville au dépôt de Bernay et à la proposition de rattachement partiel des zones de desserte des dépôt d'Evreux et de Caen au dépôt de Bernay ;
- M. Xavier BELIN, candidat postulant à la proposition de rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Lorient au dépôt de Quimper
- M. Marc ROBERT, candidat postulant à la proposition de rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Caen au dépôt d'Avranches ;
- Mme Virginie SEIGNEUR, candidat postulant à la proposition de rattachement partiel des zones de desserte des dépôts d'Avranches et Caen au dépôt de Cherbourg ;
- M. Mathieu USAN, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte du dépôt de Brest au dépôt de Saint-Brieuc, à la proposition de rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Lorient au dépôt de Saint-Brieuc, ainsi qu'à la proposition de rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Saint-Malo au dépôt de Saint-Brieuc ;
- M. Bruno MEUCLET, en présence de M. Philippe DERVILLE, candidat postulant à la à la proposition de rattachement partiel des zones de desserte des dépôts de Lille, Bruay-la-Buissière et Valenciennes-Denain au dépôt de Douai.

Auditions du 10 juillet 2013 :

- M. Stéphane d'ALTRI O DARDARI, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte des dépôts de Forbach et Amnéville au dépôt de Metz ainsi qu'à la proposition de rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Saint-Dizier au dépôt de Metz ;
- M. Anthony BARRE, candidat postulant à la proposition de rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Reims au dépôt de Charleville-Mézières ;
- M. Pierre-Maurice LEDENT, candidat postulant à la proposition de rattachement partiel des zones de desserte des dépôts de Reims, Saint-Dizier, Chaumont et Auxerre au dépôt de Troyes ;
- M. Eric DARRIGADE, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte des dépôts de Montréjeau, Pau et Tarbes au dépôt de Biarritz ainsi qu'à la proposition de rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Condom au dépôt de Biarritz ;
- M. Pascal NIZON, candidat postulant à la proposition de mutation sur le dépôt de Poitiers.

Auditions du 16 juillet 2013 :

- M. David UCHAN, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte du dépôt de la Rochelle au dépôt de Niort ;
- M. Jean-Michel GATINIOL, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte des dépôts de Cholet et Challans au dépôt de la Roche-sur-Yon ;
- M. Eric DESMAREY, Directeur de la société Forum Diffusion Presse, intervenu sur l'organisation de la distribution de la presse sur l'ensemble de la région 13 ;
- M. Loïc FOULON, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble des zones de desserte des dépôts de la Charité-sur-Loire et de Troyes au dépôt d'Auxerre ;

- M. Hervé PHILIPPON, candidat postulant à la proposition de rattachement de partiel de la zone de desserte du dépôt d'Auxerre au dépôt la Charité-sur-Loire.

Auditions du 25 septembre 2013 :

- en présence de M. Didier BEM, Mme Arielle CHOVIN, candidat postulant à la Proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte du dépôt d'Angoulême au dépôt de Saintes ;
- M. Thierry LEROUX, candidat postulant à la proposition de mutation sur le dépôt de Dunkerque, à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte du dépôt de Berck au dépôt de Dunkerque ainsi qu'à la proposition de rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Bruay-la-Buissière au dépôt de Dunkerque ;
- M. Eric DESMAREY, Directeur de la Société Forum Diffusion Presse, et M. Vincent MAROUZE, concernant le projet de reprise du dépôt de presse de la Rochelle, ainsi que la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte du dépôt de Saintes au dépôt de la Rochelle.

Auditions du 24 octobre 2013 :

- en présence de M. Bruno AUSSANT, Mme Christine DUTERTRE, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble des zones de desserte des dépôts de Challans et la Roche-sur-Yon au dépôt de Nantes ainsi qu'à la proposition de rattachement partiel de la zone de desserte des dépôts du Mans et Cholet au dépôt de Nantes ;
- M. Jean-Michel RICHARD, candidat postulant à la proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte du dépôt de Belfort au dépôt de Besançon.

B - Examen des Propositions dépositaire

Conformément au 6° de la décision n° 2012-04, la Commission du réseau a procédé à un examen groupé des diverses Propositions dépositaire concernant une même zone d'analyse géographique.

Au 31 mai 2013, la Commission avait pris 14 décisions portant sur des Propositions dépositaire relatives à des opérations de rattachement (13 décisions d'acceptation, 1 décision de refus).

Depuis le 1^{er} juin 2013 et à la date du présent rapport, la CDR a pris 134 décisions supplémentaires, dont 71 décisions d'acceptation et 35 décisions de refus portant sur des Propositions dépositaire relatives à des opérations de rattachement.

B-1/ Les 71 nouvelles Propositions de rattachement examinées par la CDR et acceptées

Région n° 1

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Valenciennes-Denain au dépôt de Saint-Quentin
Communes concernées : Aubenton, Hirson, Buire, Ohis, la Capelle, Rozoy-sur-Serre, Brunehamel, Sains-Richaumont, Saint-Michel, Vervins, Etreaupont, Harcigny, Plomion, Any-Martin-Rieux, Fontaine-les-Vervins, Marly-Gomont, Origny-en-Thierache
Séance du 17 juillet 2013

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Valenciennes-Denain au dépôt de Douai
Communes concernées : Anor, Anzin, Assevent, Aulnoy-lez-Valenciennes, Aulnoye-Aymeries, Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Bachant, Bavay, Beaufort, Berlaimont, Beuvrages, Boussois, Bruay-sur-l'Escaut, Bruille-Saint-Amand, Cerfontaine, Château-l'Abbaye, Conde-sur-l'Escaut, Cousolre, Curgies, Denain, Dompierre-sur-Helpe, Douchy-les-Mines, Escaudain, Escautpont, Famars, Feignies, Felleries, Feron, Ferrière-la-Grande, Flines-les-Mortagne, Fourmies, Fresnes-sur-Escaut, Gognies-Chaussée, Grand-Fayt, Hasnon, Haulchin, Hautmont, Hergnies, Herin, Jeumont, La Longueville, La Sentinelle, Landrecies, Lecelles, Leval, Liessies, Louvroil, Maing, Maresches, Marly, Maroilles, Maubeuge, Onnaing, Orsinval, Petite-Forêt, Pont-sur-Sambre, Préseau, Prisches, Quarouble, Querenaing, Raismes, Recquignies, Rousies, Sains-du-Nord, Sars-Potterie, Saultain, Sebourg, Semeries, Solre-le-Château, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Saulve, Thivencelle, Trelon, Trith-Saint-Léger, Valenciennes, Vicq, Vieux-Condé, Vieux-Mesnil, Villers-Sire-Nicole, Wignehies, Artres, Bellaing, Crespin, Glageon, Gommegnies, Haveluy, Hélesmes, Jenlain, Limont-Fontaine, Louches, Marpent, Prouvy, le Quesnoy, Roeux, Thiant, Villers-Pol, Wallers, Wargnies-le-Grand, Wavrechain-sous-Denain
Séance du 17 juillet 2013

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Bruay-la-Buissière au dépôt de Douai
Communes concernées : Montigny-en-Gohelle, Harnes, Lens, Grenay, Loos-en-Gohelle, Vendin-le-Vieil, Loison-sous-lens, Noyelles-sous-Lens, Avion, Eleu-Dit-Lauwette, Angres, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle, Hersin, Barlin, Ruitz, Haillicourt, Noeux-les-Mines, Noyelles-les-Vermelles, Labourse, Sailly-Labourse, Beuvry, Vermelle, Bois-Bernard, Drocourt, Billy-Montigny, Rouvroy, Sallaumines, Fouquières-les-Lens, Acheville, Méricourt, Liévin, Bully-les-Mines, Aix-Noulette, Bouvigny
Séance du 17 juillet 2013
Date prévisionnelle de mise en œuvre : non déterminée

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Bruay-la-Buissière au dépôt de Dunkerque
Communes concernées : Aire-sur-la-Lys, Allouagne, Annezin, Anvin, Auchel, Berguette, Béthune, Bruay-la-Buissière, Burbure, Busnes, Calonne-Ricouart, Cauchy-à-la-Tour, Chocques, Divion, Enquin-les-Mines, Essars, Estrée-Blanche, Fauquembergues, Flechin, Fouquereuil, Fruges, Gonnehem, Gosnay, Guarbecque, Hesdigneul-lès-Béthune, Hinges, Houdain, Isbergues, Labeuvrière, Lambres, Lapugnoy, Lillers, Mametz, Marles-les-Mines, Molinghem, Norrent-Fontes, Pernes, Saint-Pol-sur-Ternoise, Théroüanne, Vendin-lès-Béthune, Verquin
Séance du 2 octobre 2013

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Berck au dépôt de Dunkerque
Séance du 2 octobre 2013

Région n° 2

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt d'Amiens au dépôt de Saint-Quentin
Communes concernées : Péronne, Moislains, Nesle, Combles, Cléry-sur-Somme, Doingt, Noyon, Beaulieu-les-Fontaines, Guiscard, Morlincourt, Muirancourt, Sempigny, Berlancourt, Crisolles, Ognelles
Séance du 5 juin 2013

- Rattachement des zones de desserte des dépôts d'Amiens, d'Abbeville et de Dieppe au dépôt de Rouen
Séance du 5 juin 2013

Région n° 3

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Reims au dépôt de Charleville-Mézières
Communes concernées : Asfeld, Bazancourt, Bétheny, Bézannes, Champfleury, Champigny s/Vesle, Chaumuzy, Cormicy, Cormontreuil, Courcy, Faverolles-et-Coemy, Gueux, Guignicourt, Hermonville, Jonchery-sur-Vesle, les Petites-Loges, Loivre, Merfy, Mourmelon-le-Grand, Mourmelon-le-Petit, Muizon, Neufchâtel-sur-Aisne, Pontfaverger-Moronvilliers, Reims, Rilly la Montagne, Sillery, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Germainmont, Suippes, Taissy, Tinquaux, Verzenay, Vieux-lès-Asfeld, Villers-Marmery, Warmeriville, Witry-les-Reims
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Reims au dépôt de Troyes
Communes concernées : Ambonnay, Avenay-Val-d'Or, Avize, Ay, Bergères-lès-Vertus, Bouzy, Châlons-en-Champagne, Chouilly, Courtisols, Cramant, Cumières, Damery, Dizy, Dormans, Epernay, Fagnières, Jâlons, le Mesnil-sur-Oger, Magenta, Mareuil-le-Port, Mareuil-sur-Ay, Montmort Lucy, Moussy, Orbais-l'Abbaye, Pierry, Pogny, Sarry, Saint-Martin-d'Ablois, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie, Tours-sur-Marne, Verneuil, Vertus
Séance du 17 juillet 2013

Région n° 4

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Saint-Dizier au dépôt de Troyes
Communes concernées : Arrigny, Couvrot, Eclaron-Braucourt Sainte-Livière, Frignicourt, Heiltz-l'Evêque, Loisy-sur-Marne, Marolles, Montier-en-Der, Sommevoire, Soulaines-Dhuys, Saint-Amand-sur-Fion, Saint-Rémy-en-Bouzemont, Vitry-le-François
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement de la zone de desserte des dépôts de Forbach et d'Amnéville au dépôt de Metz
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Saint-Dizier au dépôt de Metz
Communes concernées : Verdun, Belleville s/Meuse, Thierville s/Meuse, Glorieux les Verdun, Dieue s/Meuse
Séance du 17 juillet 2013

Région n° 5

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Deauville au dépôt de Bernay
Séance du 3 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Caen au dépôt de Bernay
Communes concernées : Saint-Julien-le-Faucon, le Mesnil-Mauger, Mezidon Canon, Troarn, Barent, Hérouvillette, Ranville, Sallenelles, Merville Franceville-Plage, Varaville, Dives-sur-Mer, Houlgate, Cabourg, Beuvron-en-Auge, Croissanville, Moulton, Argences, Bellengreville, Saint Sylvain, Bretteville-sur-Laize, Grainville Langannerie, Potigny, Saint-Pierre-sur-Dives, Falaise, Dozulé
Séance du 3 juillet 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt d'Evreux au dépôt de Bernay
Séance du 3 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Caen au dépôt d'Avranches
Communes concernées : Villers-Bocage, Thury-Harcourt, le Molay-Littry, Balleroy, Noyers-Bocage, Fontenay-le-Pesnel, Tilly-sur-Seulles, Bayeux, Longues-sur-Mer, Saint-Vigor-le-Grand, Saint-Martin-des-Besaces, Aunay-sur-Odon, Caumont-l'Eventé, Mouen, Tourville-sur-Odon, Esquay-Notre-Dame, Evrecy, Feugueroles-Bully, Eterville, Caen, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Bretteville-sur-Odon, Verson, Cheux, Bretteville-l'Orgueilleuse, Rots, Carpiquet, Authie, Cairon, Thaon, Creully, Arromanches-Les-Bains, Asnelles, Ver-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Iffs, Cagny,

Frénoville, Giberville, Colombelles, Hérouville-Saint-Clair, Biéville-Beuville, Mathieu, Douvres-la-Delivrande, Saint-Aubin-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Saint-Contest, Louvigny, Mondeville, Saint-Martin-de-Fontenay, May-sur-Orne, Laize-la-Ville, Fontenay-le-Marmion, Bourguebus,-Soliers, Cormelles-le-Royal, Fleury-sur-Orne, Demouville, Sannerville, Cuverville, Blainville-sur-Orne, Ouistreham, Colleville-Montgomery, Hermanvilles-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Bénouville
Séance du 3 juillet 2013

- Rattachement partiel des zones de desserte des dépôts de Caen et d'Avranches au dépôt de Cherbourg
Communes : Vierville, Formigny, Trévières
Communes : Pirou, Geffosses, Saint-Sauveur Lendelin, Feugères, Lessay, Sa int-Germain-sur-Ay, Créances, Périers, Gorges, Sainteny, Saint-Come-du-Mont, Carentan, Saint-Hilaire-Petiteville, la Cambe, Isigny-sur-mer, Grandcamp-Maisy
Séance du 3 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt d'Evreux au dépôt de Rouen
Communes : Aubevoye, Courcelles s/Seine, Etrepagny, Boisemont, Gaillon, les Andelys, Muids
Séance du 2 octobre 2013

Région n° 6

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Chartres au dépôt d'Orléans
Séance du 5 juin 2013

Région n° 7

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Chaumont au dépôt de Troyes
Communes concernées : Arc-en-Barrois, Bricon, Chamesson, Chateauvillain, Châtillon-sur-Seine, Colombey-les-Deux-Eglises, Coulmier-le-Sec, Dancevoir, Laignes, Leuglay, Maranville, Recey-sur-Source
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt d'Auxerre au dépôt de Troyes
Communes concernées : Aillant-sur-Tholon, Appoigny, Arces-Dilo, Bellechaume, Brannay, Brienon-sur-Armançon, Cerisiers, Cézy, Chablis, Chailley, Champigny-sur-Yonne, Cheny, Chéroy, Courgenay, Courlon-sur-Yonne, Dixmont, Domats, Egriselles-le-Bocage, Fleury-la-Vallée, Flogny-la-Chapelle, Gron, Gurgy, Héry, Joigny, la Ferté-Loupière, Laroche-Saint-Cydroine, Lezennes, Ligny-le-Châtel, Maillot, Maligny, Michery, Migennes, Misy-sur-Yonne, Moneteau, Mont-Saint-Sulpice, Paron, Pont-sur-Yonne, Précy-sur-Vrin, Saligny, Seignelay, Senan, Sens, Sergines, Soucy, Saint-Clément, Saint-Denis-les-Sens, Saint-Florentin, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Valérien, Thorigny-sur-Oreuse, Tonnerre, Vallery, Venizy, Véron, Villeblevin, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-la Guyardn Villeneuve-sur-Yonne, Villeroy, Vinneuf
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt d'Auxerre au dépôt de la Charité-sur-Loire
Communes concernées : Montbard, Saint-Rémy, Ancy-le-Franc, Asquins, Auxerre, Champs-sur-Yonne, perrigny, Saint-Georges-sur-Baulche, Avallon, Sceaux, Bleneau, Mezilles, Villiers-Saint-Benoit, Charny, Cravant, L'Isle-sur-Serein, Montillot, Noyers, Ravières, Rogny-les-Sept-Ecluses, Saint-Fargeau, Saint-Père s/s Vezelay, Saint-Sauveur-en-Puisay, Sainpuits, Thury, Treigny, Toucy, Vermeton, Vincelles, Leugny, Saint-Aubin-Château-Neuf, Vezelay, Sauvigny-les-Bois, Ouanne, Champignelles, Charbuy, Saint-Bris-les-Vineux, Guillon, Etais-la-Sauvin, Chevannes
Séance du 17 juillet 2013

Région n° 8

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt d'Epinal au dépôt de Nancy
Séance du 17 juillet 2013

Région n° 9

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Brest au dépôt de Saint-Brieuc
Séance du 3 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Lorient au dépôt de Quimper
Séance du 3 juillet 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Lorient au dépôt de Vannes
Séance du 3 juillet 2013

Région n° 10

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Saint-Malo au dépôt de Saint-Brieuc
Séance du 3 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Saint-Malo au dépôt de Rennes
Séance du 3 juillet 2013

Région n° 11

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Laval au dépôt de Rennes
Séance du 5 juin 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt du Mans (ex zone Angers) au dépôt de Nantes
Séance du 6 novembre 2013

Région n° 12

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Chalon-sur-Saône au dépôt de Dijon
Séance du 5 juin 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Lons-le-Saunier au dépôt de Besançon
Séance du 5 juin 2013

Région n° 13

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Challans au dépôt de Nantes
Séance du 6 novembre 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de La Roche-sur-Yon au dépôt de Nantes
Séance du 6 novembre 2013
- Rattachement partiel des zones de desserte du dépôt de Cholet et du Mans au dépôt de Nantes
Séance du 6 novembre 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Saintes au dépôt de la Rochelle
Séance du 6 novembre 2013

Région n° 16

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Clermont-Ferrand au dépôt de Roanne
Séance du 5 juin 2013

- Rattachement des zones de desserte des dépôts de Saint-Etienne et du Roussillon au dépôt de Lyon
Séance du 5 juin 2013

Région n° 17

- Rattachement de la zone de desserte des dépôts de Chambéry et d'Albertville au dépôt de Grenoble
Séance du 5 juin 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt d'Annecy au dépôt d'Annemasse
Séance du 5 juin 2013

Région n° 18

- Rattachement des zones de desserte des dépôts d'Arcachon, de Lacanau et de Périgueux au dépôt de Bordeaux
Séance du 3 juillet 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Montauban au dépôt de Toulouse
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Bergerac au dépôt d'Agen
Séance du 17 juillet 2013
Conformité au schéma directeur : non
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Cahors au dépôt d'Agen
Séance du 17 juillet 2013

Région n° 19

- Rattachement des zones de desserte des dépôts de Millau, de la Canourgue, de Figeac, d'Aurillac, de Souillac et de Rodez au dépôt de Brive-la-Gaillarde
Séance du 11 septembre 2013

Région n° 21

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Montréjeau au dépôt de Foix
Communes concernées : Saint-Girons, Castillon-en-Couserans, Saint-Lary, Oust, Massat, Seix, Ustou, Erce, Aulus-les-Bains, Saint-Julien-sur-Garonne, Cazères, Mondavezan, Martres Tolosane, Boussens, Aurignac, Mazères-sur-Salat, Saint-Martory, Beauchalot, Labarthe-Inard, Pointis-Inard, Chein-Dessus, Arbas, St-Lizier, Lorp-Sentaraille, Caumont, Prat-Bonrepaux, His, Mane, Salies-du-Salat, Estancarbon, Saint-Gaudens, Villeneuve-de-Rivière, Labarthe-Rivière, Valentine, Miramont-de-Comminges, Soueich, Aspet, Izaut-de-l'Hôtel
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement des zones de desserte des dépôts de Castets et de Mont-de-Marsan au dépôt de Bayonne
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Biarritz au dépôt de Bayonne
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement des zones de desserte des dépôts de Condom et de Montréjeau au dépôt de Pau
Séance du 17 juillet 2013

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Tarbes au dépôt de Pau
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Condom au dépôt d'Agen
Communes concernées : La Romieu, Caussens, Condom, Valence-sur-Baïse, Gondrin, Eauze, Montréal, Sos, Reaup Lisse, Lectoure, Fleurance, Montestruc-sur-Gers, Jegun, Vic Fezensac, Castera Verduzan, Saint Puy, la Sauvetat, Miradoux, Saint Clar, Puycasquier, Preignan, Auch, Pavie, Castelnau Barbarens, Gimont, Roquelaure Saint Aubin, Cologne
Séance du 17 juillet 2013

Région n° 22

- Rattachement des zones de desserte des dépôts d'Albi et de Castres au dépôt de Toulouse
Séance du 5 juin 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Carcassonne au dépôt de Foix
Séance du 17 juillet 2013

Région n° 23

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Perpignan au dépôt de Béziers
Séance du 3 juillet 2013

B-2/ 35 nouvelles Propositions de rattachement ont été refusées par la CDR

Région n° 1

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Lille au dépôt de Douai
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Lille au dépôt de Valenciennes-Denain
Séance du 17 juillet 2013

Région n° 2

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt d'Amiens au dépôt de Dieppe
Séance du 5 juin 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt d'Abbeville au dépôt de Dieppe
Séance du 5 juin 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt Crépy-en-Valois au dépôt de Beauvais
Séance du 3 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt d'Amiens au dépôt de Beauvais
Séance du 3 juillet 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Saint-Quentin au dépôt de Beauvais
Séance du 3 juillet 2013

Région n° 7

- Rattachement des zones de desserte des dépôts de la Charité-sur-Loire et Troyes au dépôt d'Auxerre
Séance du 17 juillet 2013

Région n° 13

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de la Rochelle au dépôt de Niort
Séance du 6 novembre 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Challans au dépôt de La Roche-sur-Yon
Séance du 6 novembre 2013

Région n° 17

- Rattachement des zones de desserte des dépôts de Chambéry, Albertville, Annemasse et Grenoble au dépôt d'Annecy
Séance du 5 juin 2013
- Rattachement des zones de desserte des dépôts d'Albertville, Chambéry et Grenoble au dépôt d'Annemasse
Séance du 5 juin 2013

Région n° 18

- Rattachement des zones de desserte du dépôt de Bergerac au dépôt de Bordeaux
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Montauban au dépôt d'Agen
Séance du 17 juillet 2013

Région n° 19

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt d'Aurillac au dépôt de Figeac
Séance du 11 septembre 2013

Région n° 21

- Rattachement des zones de desserte des dépôts de Pau et Tarbes au dépôt de Montréjeau
Séance du 5 juin 2013
- Rattachement des zones de desserte des dépôts de Castets, Bayonne et Mont-de-Marsan au dépôt de Biarritz
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement des zones de desserte des dépôts de Pau et Condom et rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Montréjeau au dépôt de Tarbes
Séance du 17 juillet 2013
- Rattachement des zones de desserte des dépôts de Montréjeau, Pau et Tarbes et rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Condom au dépôt de Biarritz
Séance du 17 juillet 2013

Région n° 22

- Rattachement des zones de desserte des dépôts de Carcassonne et Foix au dépôt de Toulouse
Séance du 17 juillet 2013

B-3/ 4 Propositions de rattachement ayant fait l'objet d'une décision d'ajournement

4 Propositions de rattachement ont fait l'objet d'une décision d'ajournement.

Région n° 27

- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Champigny-sur-Marne au dépôt de Croissy-Beaubourg - 3 reports
Séances du 21 février 2013, du 3 avril 2013, du 30 avril 2013 et du 5 juin 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Champigny-sur-Marne au dépôt de Créteil - 3 reports
Séances du 21 février 2013, du 3 avril 2013, du 30 avril 2013 et du 5 juin 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Champigny-sur-Marne au dépôt de SPPS de Paris
Séances du 5 juin 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Crépy-en-Valois au dépôt de Saint-Quentin - 2 reports
Séances du 30 avril 2013, du 5 juin 2013 et du 3 juillet 2013

B-4/ 8 Propositions de rattachement retirées par les candidats postulants

Au total, 8 Propositions dépositaires ont été retirées par les candidats postulants avant examen par la CDR. La commission a pris note de ces désistements et du retrait de ces Propositions dépositaire.

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Cholet au dépôt de la Roche-sur-Yon
Séance du 11 septembre 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Millau au dépôt de Rodez
Séance du 11 septembre 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de la Canourgue au dépôt de Rodez
Séance du 11 septembre 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Figeac au dépôt de Rodez
Séance du 11 septembre 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt d'Aurillac au dépôt de Brive-la-Gaillarde
Séance du 11 septembre 2013
- Rattachement de la zone de desserte du dépôt de Souillac au dépôt de Brive-la-Gaillarde
Séance du 11 septembre 2013
- Rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Figeac au dépôt de Brive-la-Gaillarde
Séance du 11 septembre 2013

- Rattachement de la zone de desserte du dépôt d'Angoulême au dépôt de Saintes
Séance du 6 novembre 2013

B-5/ Les 24 nouvelles Propositions dépositaire de mutation ou de nomination

Au 31 mai 2013, 6 Propositions dépositaire de mutation ou de nomination avaient été acceptées. Depuis cette date, 24 nouvelles Propositions dépositaire de mutation ou de nomination ont été acceptées. Au total, ce sont donc 30 Propositions de mutation ou de nomination de dépositaires qui ont été acceptées.

- Nomination de M. Vincent ANDRIEUX sur le dépôt de Bernay
Séance du 3 juillet 2013
- Mutation au profit de M. Bernard TERRADE sur le dépôt de Brive-la-Gaillarde
Séance du 3 juillet 2013
- Nomination de M. Pascal NIZON sur le dépôt de Poitiers
Séance du 17 juillet 2013
- Nomination de M. Bruno AUSSANT sur le dépôt de Nice
Séance du 11 septembre 2013
- Nomination de M. Philippe FAVRE D'ECHALLENS sur le dépôt de Toulouse
Séance du 11 septembre 2013
- Nomination de Mme Christine DUTERTRE sur le dépôt de Nantes
Séance du 2 octobre 2013
- Nomination de M. Jean-Paul RECH sur le dépôt de Versailles
Séance du 2 octobre 2013
- Mutation au profit de M. Thierry LEROUX sur le dépôt de Dunkerque
Séance du 2 octobre 2013
- Mutation au profit de M. Vincent MAROUZE sur le dépôt de la Rochelle
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Bruno AUSSANT sur le dépôt de la Rochelle
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Bruno AUSSANT sur le dépôt de Brest
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de Mme Christine DUTERTRE sur le dépôt de Tours
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Bruno AUSSANT sur le dépôt de Reims
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Patrick CAUCHOIX sur le dépôt de Strasbourg
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Dominique CECILE-BUGEIA sur le dépôt de Bourges
Séance du 6 novembre 2013

- Nomination de M. Bruno AUSSANT sur le dépôt de Cergy-Pontoise
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Lionel RAMPON sur le dépôt de Nîmes
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Dominique CECILE-BUGEIA sur le dépôt du Mans
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Jérôme SANCHEZ sur le dépôt de Montréjeau
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Emmanuel COUQUE sur le dépôt de Montpellier
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de Mme Patricia PROTAIS sur le dépôt de Saint-Etienne
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Bruno AUSSANT sur le dépôt de Chalon-sur-Saône
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Lionel RAMPAN sur le dépôt d'Avignon
Séance du 6 novembre 2013
- Nomination de M. Philippe FAVRE D'ECHALLENS sur le dépôt de Limoges
Séance du 6 novembre 2013

B-6/ Propositions dépositaire restant à examiner par la CDR à la date du présent rapport

Il est prévu que ces Propositions soient examinées par la CDR lors de la séance qu'elle tiendra le 4 décembre 2013.

Région n° 12

- Mutation au profit de M. Jean-Michel RICHARD sur le dépôt de Belfort ;
- Proposition de rattachement de la zone de desserte du dépôt de Belfort au dépôt de Besançon.

Régions n° 21 et 22

Aux termes des articles 9.7.6 et 9.4.4 du règlement intérieur du CSMP, toute décision de refus prise par la Commission du réseau peut faire l'objet d'une demande de réexamen.

Par lettres en date du 23 juillet 2013 (Presstalis) et du 1^{er} août 2013 (SAD de Toulouse), le Secrétariat permanent a été saisi de demandes de réexamen des décisions prises par la CDR, lors de sa séance du 17 juillet 2013, refusant les Propositions de rattachement suivantes relatives à la zone d'analyse géographique n° 22 :

- Proposition de rattachement de la zone de desserte du dépôt de Carcassonne au dépôt de Toulouse ;
- Proposition de rattachement de la zone de desserte du dépôt de Foix au dépôt de Toulouse.

La Commission devra ainsi se prononcer sur cette demande de réexamen qui entraîne, par voie de conséquence, le réexamen des décisions acceptant les Propositions dépositaire qui étaient en concurrence avec les Propositions refusées, à savoir :

- Proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte du dépôt de presse de Carcassonne et de rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de presse de Montréjeau au dépôt de presse de Foix ;
- Proposition de rattachement de l'ensemble de la zone de desserte du dépôt de presse de Montréjeau au dépôt de presse de Pau.

La demande de réexamen a été notifiée à toutes les parties concernées, pour qu'elles soient à même de présenter toutes observations utiles avant que la Commission ne se prononce à nouveau.

Le dépositaire de Foix (auteur des Propositions dont l'acceptation a conduit la CDR à refuser les Propositions de la SAD) a demandé que la Commission lui accorde un délai avant d'inscrire à son ordre du jour le réexamen des décisions contestées par la SAD, afin d'explorer les possibilités d'un accord sur l'organisation des zones de desserte concernées. La SAD a indiqué qu'elle était d'accord avec cette demande de délai.

En conséquence, les demandes de réexamen ont été inscrites à l'ordre du jour de la CDR qui se tiendra le 4 décembre 2013.

C - Propositions dépositaire qui ont fait l'objet d'un recours d'un recours devant le Tribunal de grande instance de Paris

Aux termes de l'article 18-13 de la loi du 2 avril 1947 et de l'article 23 du décret n° 2012-373 du 16 mars 2012, toute décision de la Commission du réseau peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal de grande instance de Paris, dans le délai d'un (1) mois à compter de la réception la notification de ladite décision.

- Par assignation en date du 21 août 2013, M. Loïc FOULON a formé un recours contre les décisions prises par la CDR lors de sa séance du 17 juillet 2013, concernant la région 7 :
 - décision d'acceptation du rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt d'Auxerre au dépôt de Troyes ;
 - décision d'acceptation du rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt d'Auxerre au dépôt de la Charité-sur-Loire ;
 - décision de refus du rattachement de la zone de desserte des dépôts de Troyes et de la Charité-sur-Loire au dépôt d'Auxerre.
- Par assignation en date du 26 août 2013, la SAS de Biarritz Diffusion Presse, représentée par son président M. Eric DARRIGADE, a formé un recours contre les décisions prises par la CDR, lors de sa séance du 17 juillet 2013, acceptant les Propositions de rattachement suivantes concernant la région n° 21 :
 - rattachement de la zone de desserte du dépôt Castets au dépôt de Bayonne ;
 - rattachement de la zone de desserte du dépôt Biarritz au dépôt de Bayonne ;
 - rattachement de la zone de desserte du dépôt Mont-de-Marsan au dépôt de Bayonne ;
 - rattachement de la zone de desserte du dépôt Tarbes au dépôt de Pau ;
 - rattachement de la zone de desserte du dépôt Montréjeau au dépôt de Pau ;
 - rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt Montréjeau au dépôt de Foix ;
 - rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt Condom au dépôt de Pau.

D - Zones géographiques n'ayant pas fait l'objet de Propositions dépositaire

Seul un nombre très limité de situations, dont la restructuration est prévue par le schéma directeur fixé par la décision n° 2012-04, n'ont fait l'objet d'aucune Proposition dépositaire ou ont fait l'objet d'une Proposition qui a été refusée.

2 mandats prévus au schéma directeur restent à attribuer :

- mandat dont la zone de desserte est issue du regroupement des dépôts de **Crépy-en-Valois** et de **Beauvais** (pour partie) (région 2) ;
- mandat dont la zone de desserte est issue du regroupement des dépôts de **Bourg-en-Bresse** et **Villefranche-sur-Saône** (région 12).

Presstalis a indiqué qu'elle procédait actuellement à l'analyse du dossier de la région 2. Le dépositaire de Villefranche-sur-Saône a indiqué, de son côté, qu'il étudiait le dossier de la région 12.

Par ailleurs, il est constaté que les Propositions dépositaire acceptées restent insuffisantes sur 4 zones géographiques pour traiter l'ensemble du territoire concerné :

- zone de desserte du dépôt de Saint-Dizier (région 4) ;
- zone de desserte du dépôt de Chaumont (région 7) ;
- zone de desserte du dépôt de Cholet (région 13) ;
- zone de desserte du dépôt de Champigny-sur-Marne (région 27).

Les dépositaires limitrophes de ces zones ont indiqué être prêts à étudier des propositions complémentaires pour couvrir ces zones. En l'absence de propositions complémentaires, le CSMP appliquera les dispositions prévues au 19° de la décision n° 2013-05.

E - Opérations de remembrement

Comme cela avait été précisé dans le rapport au 31 mai 2013, la Commission du réseau a constaté que l'ensemble des Propositions dépositaire examinées à ce jour ne comportait pas de propositions concernant les opérations de remembrement des zones de desserte telles que prévues par le schéma directeur dans un souci d'optimisation du transport (livraison des points de vente).

Dès lors, la CDR a arrêté les décisions qu'elle a prises à ce jour en matière de restructuration du réseau des dépositaires en précisant que son acceptation des Propositions est conditionnelle *« dans la mesure où, après avoir recueilli les observations des dépositaires concernés, [la Commission] examinera s'il convient de procéder à un remembrement des zones de desserte en cohérence avec les prévisions du schéma de référence »*.

En l'absence de propositions concernant ces opérations de remembrement, le CSMP appliquera les dispositions prévues au 18° de la décision n° 2013-05.

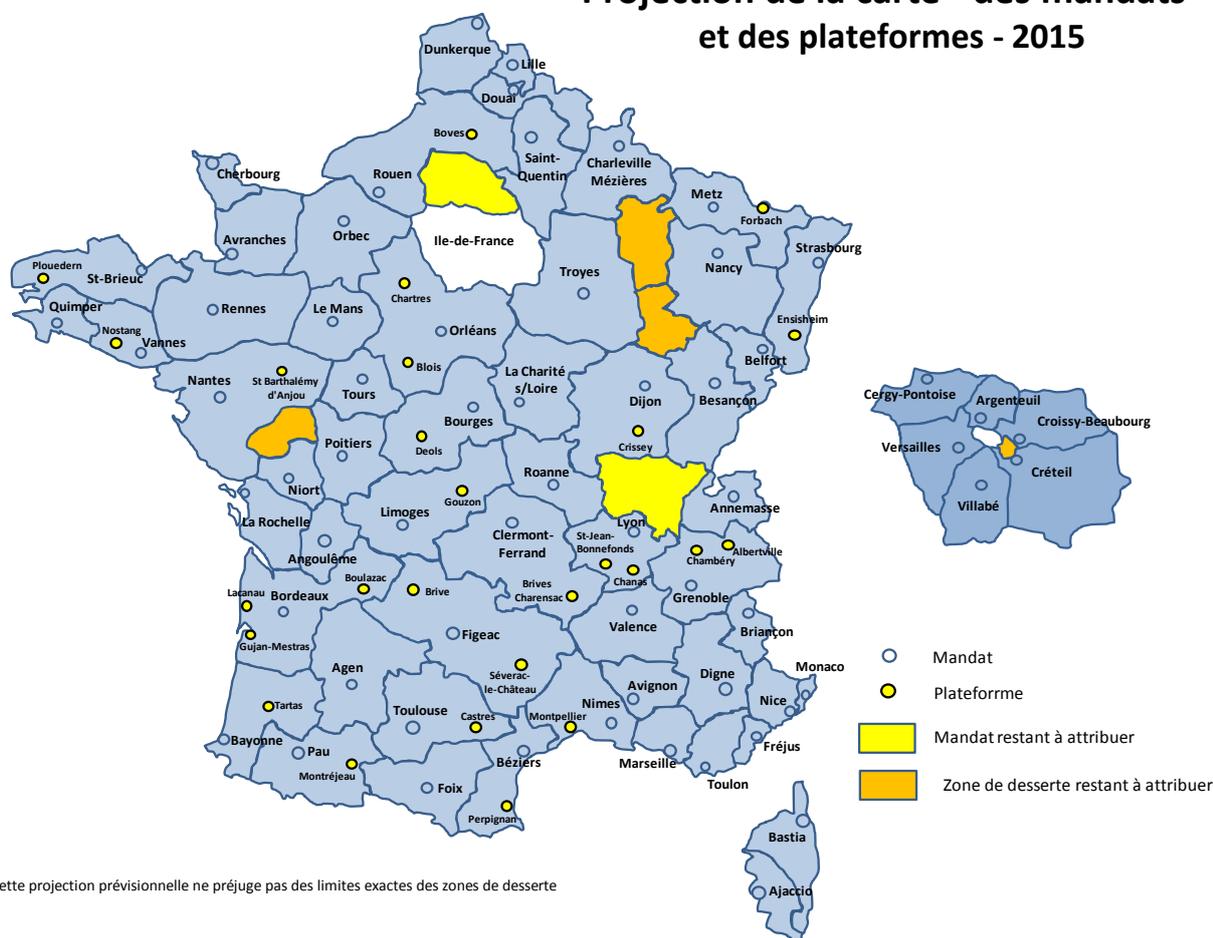
F - Carte prévisionnelle des mandats et des plateformes

Les décisions prises par la CDR sur le fondement des Propositions formulées par les acteurs du niveau 2 rendent accessibles les objectifs de la décision n° 2012-04 fixant le schéma directeur, visant à l'attribution d'un maximum de 63 mandats et à une organisation de la distribution du niveau 2 reposant sur moins de 100 plateformes.

A la date du présent rapport, le nombre prévisionnel de plateformes s'établit autour de 90.

Le document suivant propose une projection géographique prévisionnelle de la carte des mandats de dépositaires centraux de presse à horizon 2015 après mise en œuvre effective des décisions de la CDR. Cette projection ne prend pas en compte les éventuels remembrements restant à examiner.

Projection de la carte (*) des mandats et des plateformes - 2015



II - MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DE LA CDR CONCERNANT LES DEPOSITAIRES CENTRAUX DE PRESSE

A - MODALITES DESORMAIS FIXEES PAR LA DECISION N° 2013-05 DU CSMP

Dans son précédent rapport, le président de la Commission du réseau avait insisté sur la nécessité pour le CSMP de préciser un certain nombre de règles pour mettre en œuvre le schéma directeur. Il avait formulé des suggestions pour assurer ainsi le caractère exécutoire de la décision n° 2012-04.

Le président de la CDR note avec satisfaction que l'ensemble de ces suggestions ont été reprises dans le cadre de la décision n° 2013-05 relative aux modalités de mise en œuvre des décisions de la Commission du réseau concernant les dépositaires centraux de presse, adoptée par le CSMP le 3 octobre dernier et rendue exécutoire par l'ARDP le 31 octobre 2013 (Annexe n° 3 : Décision n° 2013-05).

Il s'agit ainsi d'une étape très importante pour permettre la mise en œuvre opérationnelle des opérations de rattachement dans un calendrier serré.

Ainsi, chaque dépositaire rattacheur dispose désormais d'un délai de quatre mois à compter du 31 octobre 2013, soit au plus tard le 28 février 2014, pour parvenir à un accord avec le ou les dépositaires de la (des) zones qu'il doit rattacher, sur les modalités de ce rattachement, qu'il s'agisse des modalités financières ou de sa date de prise d'effet qui devra être validée par les messageries. La décision n° 2013-05 prévoit qu'il transmette cet accord au Secrétariat permanent du CSMP dès qu'il aura été conclu.

A défaut d'accord sur la date de prise d'effet du rattachement, le Secrétariat permanent du CSMP fixera lui-même la date de prise d'effet aux dépositaires concernés ainsi qu'aux messageries de presse.

Par ailleurs, à défaut d'accord dans le délai de quatre mois sur les modalités financières, le dépositaire rattacheur devra saisir le CSMP d'une demande de conciliation ainsi que le prévoit le 12° de la décision n° 2013-05. Simultanément, il adressera au CSMP une déclaration signée indiquant le montant qu'il estime dû en application de la méthodologie agréée, en détaillera le calcul et l'accompagnera de justificatifs garantissant qu'il est à même de procéder au versement des sommes dues. Le CSMP disposera d'un délai de deux mois pour concilier les parties. Si la procédure de conciliation n'a pas d'issue positive dans ce délai, l'ARDP pourra être appelée à trancher le différend.

B – MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES OPERATIONS DE RATTACHEMENT

B-1/ Nouvelles notifications des décisions de la CDR

En application des dispositions du 2° et du 20° de la décision n° 2013-05, chaque décision de la Commission du réseau se prononçant sur une Proposition dépositaire a fait l'objet d'une notification par le Secrétariat permanent en date du 6 novembre 2013 :

- A chaque dépositaire rattacheur dont la Proposition a été acceptée ;
- A chaque dépositaire, auteur d'une Proposition concurrente qui n'a pas été retenue par la CDR et dont la zone de desserte doit faire l'objet d'un rattachement ;
- A chaque dépositaire rattaché qui n'a pas été auteur d'une Proposition concurrente et dont la zone de desserte doit faire l'objet d'un rattachement ;
- Aux messageries de presse.

Cette notification, portant copie de la décision n° 2013-05 et copie des décisions d'acceptation de la CDR, précise notamment le délai d'un mois pour former un recours auprès du Tribunal de grande instance de Paris ainsi que les modalités désormais fixées entre dépositaire rattaché et dépositaire dont la zone de desserte fait l'objet d'un rattachement. Elle indique le délai de 4 mois que doivent respecter les parties pour trouver un accord et à défaut d'accord, l'obligation de saisir le CSMP en conciliation.

B-2/ Calendrier des opérations 2013-2014

A l'occasion de la séance de la Commission du réseau qui s'est tenue le 6 novembre 2013, le Secrétariat permanent du CSMP a informé la direction du réseau des deux messageries des modalités désormais fixées par la décision n° 2013-05 et rendue exécutoire par l'ARDP le 31 octobre 2013.

Lors de cette séance, un point a été réalisé sur les opérations de rattachements intervenues jusque-là et un premier calendrier d'opérations à venir a été présenté.

Les opérations de rattachement intervenues :

4 opérations de rattachement ont été réalisées à la date du présent rapport :

- 19/05/2013 : rattachement de la zone de desserte de Meaux aux dépôts de Créteil et de Croissy-Beaubourg ;
- 26/05/2013 : rattachement de la zone de desserte d'Antony au dépôt de Villabé ;
- 23/06/2013 : rattachement de la zone de desserte de Montargis au dépôt d'Orléans ;
- 03/11/2013 : rattachement de la zone de desserte d'Aubenas au dépôt de Valence.

Les opérations de rattachement prévues jusqu'à fin mars 2014 :

11 opérations de rattachement sont programmées d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2014 (à la date du présent rapport) :

- 08/12/2013 : rattachement de la zone de desserte du dépôt d'Annecy au dépôt d'Annemasse ;
- 08/12/2013 : rattachement de la zone de desserte du dépôt de Sarcelles au dépôt d'Argenteuil ;
- 15/12/2013 : rattachement de la zone de desserte du dépôt de Lorient aux dépôts de Vannes et de Quimper ;
- 26/01/2014 : rattachement de la zone de desserte du dépôt de Blois au dépôt d'Orléans ;
- 05/01/2014 : rattachement de la zone de desserte du dépôt de Saint-Etienne au dépôt de Lyon ;
- 12/01/2014 : rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt du Mans (zone Angers) au dépôt de Nantes ;
- 12/01/2014 : rattachement de la zone de desserte du dépôt d'Epinal au dépôt de Nancy ;
- 19/01/2014 : rattachement de la zone de desserte du dépôt de Mulhouse au dépôt de Strasbourg ;
- 23/02/2014 : rattachement partiel de la zone de desserte du dépôt de Clermont-Ferrand (zone Vichy) au dépôt de Roanne ;
- 30/03/2014 : rattachement de la zone de desserte du dépôt de Chalon-sur-Saône au dépôt de Dijon ;
- 06/04/2014 : rattachement de la zone de desserte du dépôt de Chambéry au dépôt de Grenoble.

Cadencement des opérations

Constatant que l'organisation des messageries conduisait à un goulet d'étranglement sur les opérations de rattachement - opérations techniquement réalisables seulement les dimanches (hors mois d'été) à raison d'une seule opération par dimanche -, la CDR avait demandé à Presstalis, qui est chargée de réaliser les opérations informatiques de rattachement, de proposer des solutions.

Depuis, Presstalis a indiqué qu'elle s'était organisée pour traiter non plus une seule opération, mais trois opérations par week-end (hors mois d'été). Les messageries ont par ailleurs confirmé que les contraintes existantes autour de ces opérations conduisent à un délai incompressible de 3 mois entre la détermination de la date du rattachement à opérer et la réalisation de celui-ci.

Sur la base d'un calendrier prévisionnel (décembre 2013 – octobre 2014) comportant 40 semaines (interruption pendant les 2 mois d'été) et de 3 opérations par dimanche, 120 opérations de rattachement sont techniquement possibles. Dans la mesure où le nombre d'opérations à réaliser est évalué à ce jour à 70 opérations (y compris les 11 opérations mentionnées ci-dessus), il sera donc techniquement possible de toutes les mettre en œuvre avant la fin de l'année 2014.

B-3/ Les points restant à traiter :

La mise en place des procédures de conciliation

Le président de la CDR attire l'attention du Président du Conseil supérieur sur les éventuelles demandes de conciliation qui pourraient se faire jour. En effet, à l'issue de la période quatre mois prévue par la décision n° 2013-05, le Secrétariat permanent pourrait être saisi de demandes de conciliation. Sur la base des opérations à conduire, en excluant les opérations déjà réalisées ou programmées et hors opérations intra-groupes, le nombre maximum d'opérations susceptibles de donner lieu à demande de conciliation par le CSMP s'établit à 53.

Le maintien de la rémunération des SAD dans le cadre d'une reprise par un dépositaire rattaché

Le président de la CDR attire l'attention du Président du Conseil supérieur sur la question du maintien éventuel de la rémunération SAD dans le cadre d'une reprise par un dépositaire rattaché. La mise en œuvre du schéma directeur passe en effet par des décisions concernant des zones de desserte confiées à la SAD. La concrétisation de ces opérations nécessitera une intervention du CSMP afin d'assurer aux acteurs qui reprendraient ces zones de desserte une stabilité des conditions de desserte pendant une certaine période. Les acteurs concernés ont indiqué souhaiter disposer d'une stabilité pour une durée de 5 années.

C – PREVOIR UN NOUVEAU POINT D'ETAPE

Au vu des éléments exposés dans le présent rapport et du nombre important d'opérations de rattachement devant être réalisées en 2014, le président de la Commission du réseau se propose de transmettre au Président du Conseil supérieur un nouveau rapport sur la mise en œuvre de la décision n° 2012-04 au plus tard pour le 30 juin 2014.

Fait à Paris, le 12 novembre 2013

Le président de la Commission



Philippe ABREU

ANNEXES



Les annexes :

Annexe n° 1 : Décision n° 2012-04 fixant le schéma directeur des dépositaires centraux de presse pour la période 2012-2015

Annexe n° 2 : Extrait du règlement intérieur du CSMP (article 9)

Annexe n° 3 : Décision n°2013-05 relative aux modalités de mise en œuvre des décisions de la Commission du réseau concernant les dépositaires centraux de presse